Le Sénat adopte un projet relatif aux droits sur les vins qui ont pris part aux expéditions de la Chine et du Tonkin.

Le Sénat reprend la discussion du budget. Les articles relatifs aux recettes des chemins de fer sont adoptés.

Après des observations de M. Blavier, sur l'article de M. Boulanger, rapporteur général, demande de l'ajournement de l'article, le Sénat adopte votée par la Chambre pour autoriser des dépenses publiques.

Après des observations de M. Bourgeois, qui veut que le budget de 1897 ait un caractère exceptionnel, le Sénat adopte un amendement de M. Loubet, colonel de Malleville, de Verneuil, les propositions de la commission sont adoptées par 128 voix contre 109.

Le vote est ajourné.

La séance est levée à 6 heures et renvoyée à demain.

La situation parlementaire

Paris, 14 janvier. — Le décours de M. Le Royer a cette année plus d'importance que de coutume et le succès qu'il a obtenu à gauche démontre clairement que la majorité est en complète communion d'idées avec son président.

La haute assemblée, dit-on, dans les cercles politiques, a tenu à manifester son intention de ne pas suivre aveuglément la Chambre dans la voie du socialisme où elle est engagée et on n'a pas d'ailleurs, à remarquer que Luxembourg que le discours de M. Le Royer était pour aussi dire la contre partie de celui de M. Fléquet.

L'entente entre les deux assemblées sera plus difficile sur cette question que sur les douanes.

Il paraît douteux que l'accord se fasse facilement entre les deux chambres sur la réforme des frais de justice. M. Brisson n'a pas accepté toutes les modifications du Sénat et il est décidé à présenter à la Chambre, quand de nouveau celle-ci aura justifié un bénéfice de plusieurs centaines de mille francs certaines dispositions de la réforme, dont il après l'initiative.

La Chambre discutera probablement samedi le projet tendant à la suppression de la censure théâtrale pendant trois ans, à titre d'expérience.

Le ministre des beaux-arts adopte l'idée d'une expérience de ce genre; mais il demandera qu'on lui laisse la liberté de l'appliquer, sous sa responsabilité, pendant six mois seulement et sans l'aide d'aucun texte législatif.»

Arrestation mouvementée d'un anarchiste

Paris, 14 janvier. — Depuis longtemps, la police recherchait un anarchiste nommé Léveillé, soupçonné d'être un des malfaiteurs qui déposèrent des bombes dernière la porte du commissariat à Clichy.

On le savait aussi affilié à une bande de Neuilly. Avant après qu'il s'était réfugié chez un ami à Puteaux, on le surveillait.

Ce matin, les agents aperçurent Léveillé qui, tout gaillard, sortait en sifflant un air militaire. Deux agents se précipitèrent sur lui. Ils avaient compté sans la vigueur de Léveillé qui, étendant les bras, les jeta à terre et s'esquiva en franchissant un mur de clôture.

Les agents le poursuivirent. Après avoir escaladé une dizaine de murs séparant les propriétés avoisinantes, ils purent enfin se saisir maître de Léveillé. Une perquisition opérée au domicile de l'inculpé a fait découvrir plusieurs explosifs, des brochures socialistes et des papiers compromettants.

Léveillé, qui demeure garrotté à cette condition au dépôt et mis à la disposition du juge d'instruction.

Faits divers Télégraphiques

(De nos correspondants spéciaux)

RIVALITÉ ENTRE OFFICIERS. — Marseille, 14 janvier. — On parle beaucoup, ici, de mesures disciplinaires qui ont été prises contre deux officiers, le lieutenant colonel D..... et le capitaine L... Il régnait entre eux une rivalité qui avait une tout autre cause que des affaires de service. Il se rencontrèrent dans un passage où le supérieur railla son subalterne, qui lui dit : « Si je ne vous étais pas inférieur en grade, je vous soufflerais. — Faites comme si j'étais votre égal, répondit le lieutenant-colonel.

Le capitaine s'exécuta. Un duel s'ensuivit, aussitôt, sans témoins. Un maître d'armes survint et se jeta entre les combattants, mais alors que déjà le lieutenant-colonel était blessé à l'oeil droit.

Trente jours d'arrêts ont été infligés aux deux officiers. Mais il est question de les frapper plus sévèrement.

Nouvelles Étrangères

MORT DU DUC DE CLARENCE

Londres, 14 janvier. — Le prince Albert-Victor-Christian-Edouard, duc de Clarence, duc de Clarence et d'Avondale, né le 8 juillet 1864, est mort jeudi matin, au palais de Sandringham.

Le lord-maire de Londres a reçu une dépêche du prince de Galles disant :

« Notre fils bien-aimé a succombé à neuf heures du matin. »

Les premiers symptômes de la maladie du prince, l'influenza compliquée d'une pneumonie aiguë, n'étaient déclarés vers le 10 janvier; le 12 au 13, on était empiré rapidement et, comme le faisaient prévoir les dernières dépêches que nous avons publiées hier, on conservait peu d'espoir de le sauver.

Cette mort est un deuil national pour l'Angleterre, qui se préparait à célébrer par de pompeuses fêtes, le mariage du jeune duc avec la princesse Victoria de Teck, de la famille royale de Wurtemberg.

Ce mariage qui soulevait dans tout le pays un enthousiasme extraordinaire venait d'être fixé au 27 février.

Etat alarmant de la princesse de Galles

Londres, 14 janvier. — La princesse de Galles, dont la santé est affectée de la maladie de son fils, aîné, est actuellement dans un tel état de faiblesse que les médecins inspire des inquiétudes sérieuses à son entourage.

L'émotion dans le pays

Londres, 14 janvier. — La mort du duc de Clarence cause une douleur universelle. On reçoit de partout des marques de sympathie pour la famille royale et pour le prince de Galles, à qui la princesse de Galles a donné un fils depuis la commémoration de son malheur.

Les drapeaux sont partout en berne.

Le lord-maire a ordonné de faire sonner le glas à la cloche de la grande étoile de la cathédrale St-Paul.

Les journaux du soir paraissent en bande de deuil.

Toutes les fêtes publiques sont suspendues.

Les marques de deuil sont visibles partout. Le deuil est général dans le West-End, plus particulièrement dans le quartier de Mayfair, où habitent les familles de la haute noblesse.

Les drapeaux du gouvernement, public, des ambassades et des banques, de nombreux particuliers, sont en berne. Les boutiques et les maisons de commerce sont fermées.

Les télégrammes de condoléance reçus.

Les dépêches télégraphiques sont assiégées de demandes.

Cet événement est aussi un grand coup pour le commerce.

On commence à donner ordre pour les commandes faites en vue du mariage.

Les funérailles

Paris, 14 janvier. — La président de la République a immédiatement envoyé un télégramme de condoléance à la reine d'Angleterre.

Bruxelles, 14 janvier. — Le roi a envoyé des télégrammes de condoléance.

La Cour prendra le deuil de six semaines à l'occasion de la disparition du duc de Clarence. Les dîners parlementaires et le bal de la Cour annoncés sont ajournés.

On sait que le roi Léopold est proche parent de la reine Victoria.

L'ordre de succession au trône

La mort du prince fait de son frère George, second fils du prince de Galles, le futur héritier du trône de la Grande-Bretagne, de par la Constitution anglaise qui veut que la couronne du Royaume-Uni passe à l'héritier naturel, par droit de primogéniture, sans distinction de sexe, les mêles vénérant cependant avant les femmes au même degré.

Si le prince George, qui relève de maladie et dont la santé est délicate, devait, par malheur, venir à disparaître, les deux fils du prince de Galles seraient appelés à régner, en commençant par l'aîné, la princesse Louise, qui a épousé le duc de Fife.

Un incident à Dublin

Londres, 14 janvier. — La Cité est toujours dans la consternation. Ce soir, les théâtres ont fermé.

On se rappelle que la municipalité de Dublin avait refusé de voter des félicitations au jeune duc de Clarence; aujourd'hui le drapeau de l'hôtel de ville de Dublin n'a pas été mis en berne bien qu'on connut la triste nouvelle.

Partout ailleurs les drapeaux sont en berne ainsi que sur tous les navires.

Conspiration contre M. Stambouloff

Des événements fort graves se sont produits hier à Sofia.

On a découvert l'existence d'une conspiration ourdie par des officiers de l'armée bulgare, dans le but de tuer le dictateur Stambouloff. A la suite de cette découverte qu'on s'est efforcé de cacher le plus possible, on a procédé à l'arrestation d'environ cinquante officiers bulgares dont quelques-uns sont gravement compromis dans cette affaire.

De même que son ministre, M. Stambouloff, le prince Ferdinand vient d'échapper lui aussi à un attentat dirigé contre sa personne. Le chef cuisinier de la cour a essayé d'empoisonner le prince en mêlant de la strychnine dans les aliments qui lui étaient destinés. Le cuisinier a été pris sur le fait et immédiatement arrêté.

Cette tentative d'empoisonnement est également tenue secrète. On croit que ces deux attentats sont connexes et que le cuisinier de la cour avait été soudoyé par les conspirateurs, qui voulaient débarrasser à la fois le pays de M. Stambouloff et de son protégé, le prince Ferdinand.

LES TROUBLES AU MAROC

Gibraltar, 14 janvier. — La situation au Maroc n'a pas changé, quoique les insurgés s'approchent de Tanjer. Les chefs de tribus sont toujours prêts à entamer des pourparlers avec le ministère des affaires étrangères du Maroc; mais ils exigent la démission du Pactra.

L'ouverture du Landtag prussien

Berlin, 14 janvier. — La session a été ouverte à midi par le président du Conseil, le comte de Caprivi. Il a donné lecture du discours du Trône, qui ne fait pas mention de la tuition politique internationale.

Il annonce de nombreux projets de loi sur l'instruction primaire, sur les chemins de fer.

Le discours du Trône parle ensuite de la situation économique, qui se rencontre moins favorable que celle des années précédentes.

Il n'est pas impossible qu'il en résulterait un délai à cause de l'augmentation des dépenses surtout de celles pour les chemins de fer.

LE CRIME
du boulevard du Temple

Clôture de l'instruction

L'instruction du crime du boulevard du Temple est close et le dossier est entre les mains d'un des magistrats du parquet, qui prépare le réquisitoire à vertu duquel l'affaire doit être ensuite à la chambre des mises en accusation. Celle-ci ne tardera donc pas à statuer.

D'autre part, l'assassin de la baronne Delart a fait choix d'un défenseur. C'est M. Henri Robert, qui porta la parole devant le jury pour Gabrielle Bompard, que Louis Anastay a chargé de sa défense.

Une entrevue a déjà eu lieu hier entre l'accusé et son avocat.

Il est vraisemblable que cette cause sensationnelle sera inscrite au rôle de la session des assises de la première quinzaine de mars.

LA BELGIQUE
ASSASSINAT D'UNE LILLOISE
A ANVERS

Bruxelles, 14 janvier. — Un individu vêtu de haillons vient d'être arrêté dans un café; il avait les mains pleines de sang et exhibait un portefeuille bourré de billets de mille francs. Il a avoué avoir assassiné et volé à Anvers une jeune fille de Lille, qui était venue toucher un héritage dans cette ville.

Un incendie qui couve depuis douze ans

Mons, 14 janvier. — Un fait étrange s'est produit en main au charbonnage de Trieux Queën à Flamenries. Des ouvriers, travaillant dans une voie, virent apparaître jaillir des flammes des fissures produites par le travail d'extraction.

Cet incendie, qui couvait là depuis longtemps, avait été signalé, il y a une dizaine d'années, mais on ne comprenait pas exactement la situation du foyer.

Les ouvriers abandonnèrent précipitamment leur travail. Le soulèvement et autant plus dangereux que le mine est grisouteuse. Deux explosions se sont déjà produites en 1893 et 1897.

L'INFLUENZA
A l'Ecole de St-Cyr

Bien que des mesures aient été prises pour empêcher la propagation de la nouvelle, nous apprenons de source certaine que, depuis quarante-huit heures, l'influenza règne à l'école de Saint-Cyr.

Il semble n'en caractère bénin. Néanmoins, cent dix-huit élèves sont atteints, et l'on a dû transformer la salle d'escrime en infirmerie.

Les cours et exercices ont lieu comme de coutume. Seulement les élèves reçoivent dans la journée plusieurs rations de thé additionnées de rhum et de quinquina.

Les nouvelles de la santé du prince, Louis Anastay a chargé de sa défense.

Une entrevue a déjà eu lieu hier entre l'accusé et son avocat.

Il est vraisemblable que cette cause sensationnelle sera inscrite au rôle de la session des assises de la première quinzaine de mars.

L'ÉPIDÉMIE
D'AVESNES, MAUBEUGE, LANDRECIES
devant l'Académie de médecine

On nous écrit de Paris, 14 janvier :

A l'Académie de médecine M. le professeur Arnould, directeur du service de santé du 1er corps d'armée (Lille), expose l'origine et les développements d'une épidémie, qui, née dans la garnison de Landrecies, le 9 janvier 1891, éclatera, en février, Maubeuge, où les malades de Landrecies furent hospitalisés, et s'étendit ensuite, les troupes d'Avesnes.

Le 84e régiment d'infanterie, qui a un bataillon à Landrecies et deux à Avesnes, fut frappé de la première vague de cette épidémie, pour ce qui concerne l'armée. Il compta 370 entrée de typhoïsants et 35 décès (sur un effectif d'environ 4200 hommes).

Le 1er bataillon fut à peine touchée, à Landrecies. Mais celle d'Avesnes fut aussi éprouvée que la garnison.

M. Arnould recherche le rôle de l'eau dans ces accidents. L'eau de Landrecies est une eau de source sans soupçon. Les soldats, qui ont fourni 63 cas, et les habitants, qui en ont eu 6, la trouvent bonne. Les officiers, qui n'en fait bouillir pour l'usage des casernes, à partir du 20 janvier et l'épidémie a duré jusqu'en mars.

La garnison de Maubeuge boit trois eaux différentes; il y a eu des cas parmi les consommateurs de chacune d'elles. La plus suspecte semble être celle de la distribution municipale; une partie des troupes le partage avec les habitants, qui n'ont pas eu un cas de fièvre typhoïde. A Avesnes, l'eau est très suspecte, mêlée de scories. C'est l'eau usée des rues de la ville qui a glissé dans les interstices des bancs calcaires du rocher en saillie et y prescrit les sources. C'est l'eau qui est contaminée. Or, la ville pratique le tout-à-la-rue et les fosses fixes. En outre, le lieu de captage est dans la ville même et à vingt-cinq mètres du bord de l'Helve, qui déborde quelquefois et pénètre dans les bassins.

Cependant, il n'est pas certain que cette eau ait été le véhicule de l'infection, qu'elle n'avait, du reste, jamais apportée, depuis dix ans qu'on la boit.

En effet : 1° l'Helpe n'a débordé qu'une fois le 31 mars après le début de l'épidémie ; 2° la caserne par où elle a commencé n'a que des fosses mobiles : 3° la pratique de l'ébullition de l'eau de boisson des troupes, du 26 mars jusqu'en août, n'a produit aucun résultat ; 4° les compagnies ont bu une eau différente pendant qu'elles étaient aux grèves et n'ont pas moins eu la fièvre typhoïde en rentrant ; 5° il y a eu à Avesnes même, des cas chez des personnes qui ne buvaient jamais d'eau municipale ; 6° il y en a eu deux dans les communes environnantes ; 7° Il n'y en a pas eu jusqu'en juin à la prison civile ; à cette époque, on donna aux détenus de l'eau bouillie, et des condamnés y prirent la fièvre typhoïde en juillet ; 8° de quatre analyses bactériologiques de cette eau, la première en mars et la dernière en octobre, ne reconnurent très pure, les deux autres en juin et août, y découvrirent, après les manifestations de l'épidémie, le bacille du colon, jamais le bacille typhique.

En revanche, le rôle de l'homme est manifeste : 1° dans l'importation du mal de Landrecies à Maubeuge et à Avesnes ; 2° dans les atteintes des médecins et de 12 infirmiers (sur 55) de l'hôpital de Maubeuge (un pansement typhique); ces infirmiers furent atteints de la fièvre typhoïde en juillet et octobre, alors que pas un homme de la garnison n'y participait ; 3° dans celles des soldats employés à l'infirmerie ; 4° dans des faits très nets de transport à six localités voisines, quelquefois par des tiers indemnes.

Parmi les circonstances adjuvantes, le confinement atmosphérique et le surmenage ont eu une influence indéniable.

Pour la prophylaxie, l'eau bouillie ayant échoué, on a recours à l'isolement, à l'aérage des foyers, à la désinfection des locaux et objets, dont les résultats, quoique tardifs, ne semblent pas douteux.

M. Léon Colin répond à cette communication que l'enquête qu'il a faite à Avesnes l'autorise à dire que l'épidémie dont il s'agit lui paraît avoir été produite par l'eau de boisson qui y est souillée de diverses façons. Il est absolument indispensable que la municipalité de cette ville se préoccupe de distribuer aux populations civiles et militaire de nouvelles eaux à l'abri de toute souillure.

M. Arnould répond qu'il a réclamé énergiquement les mesures dont vient de parler M. Léon Colin, et que l'on a été à ce sujet parfaitement facile, partant moins coûteuse qu'on ne le croit. M. Arnould persiste néanmoins à déclarer que cette épidémie dont il a décrit les phases distingue en ceci, c'est que l'eau de boisson dans ce cas n'a pas été le véhicule ou la cause déterminante de la fièvre typhoïde.

CHRONIQUE REGIONALE

Palmes académiques. — Nous avons annoncé la nomination, comme officier d'académie, de M. Pignche, chef des bureaux de la préfecture du Nord, chevalier du Nord.

M. Pigache est, depuis 1880, chargé de centraliser toutes les observations du service hydrométrique et d'annoncer des crues des bassins de la Sambre, de l'Escaut et de l'Yser.

Un compte-rendu de ces observations est adressé chaque semaine à la commission météorologique du Nord.

De plus, depuis 1877, M. Pigache a dessiné et dressé de nombreux plans et cartes relatifs à la région du Nord, et notamment un plan de Lille très clair et très complet.

Nécrologie. — Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Cornut, imprimeur en chef de l'*Association des propriétaires d'appareils du Nord de la France*. M. Cornut, qui n'était âgé que de 53 ans, a succombé, dans la nuit de mercredi à jeudi, aux suites d'une douloureuse maladie, qui le tenait couché depuis quelques semaines.

Ancien élève de l'Ecole polytechnique, M. Cornut, est venu, après la guerre de 1870, s'installer à Lille, où il ne tarda pas à prendre une place prépondérante dans l'industrie de la vapeur.

M. Cornut était officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'Ordre de Léopold, décoré de plusieurs autres ordres étrangers, membre de la Société des ingénieurs civils, ancien président de la Société industrielle du Nord, membre de la Société des Sciences.

Par sa loyauté, la franchise de son caractère, ses mérites de savant, il s'était attiré de nombreux amitiés, aussi sera-t-il vivement regretté.

L'appel des réservistes. — Les réservistes des classes 1893 et 1895 et les territoriaux des classes 1875 et 1879 seront appelés cette année pour accomplir une par ode d'instruction.

Personnel enseignant. — M. Gomelet, délégué à titre provisoire dans les fonctions d'adjoint à l'Ecole primaire supérieure de garçons de Douai, a été nommé instituteur adjoint à ladite école.

Un emprunt du Département du Nord. — Le *Journal officiel* publie la loi suivante :

Art. 1er. — Le département du Nord est autorisé conformément à la demande que le conseil général en a faite, à contracter à la caisse des chemins vicinaux, aux conditions de cet établissement, une somme de quarante-six-mille-sept cents francs (46,700 francs), remboursable en trente ans et exclusivement applicable aux travaux des lignes vicinales à subventionner en vertu de la loi du 12 mars 1893.

Le réalisation de cet emprunt, qui sera imputé sur le nouveau fonds d'avances reconstitué par la loi du 30 décembre 1893, ne pourra être effectuée qu'en vertu d'une décision du ministre de l'intérieur.

Art. 2. — Est approuvé l'engagement pris par le département du Nord de contribuer pendant trente ans à partir de 1896 et jusqu'à concurrence des quatre cinquièmes, dans les frais d'amortissement des emprunts d'ensemble, montant à 168 400 fr., à contribuer par les communes pour les travaux des chemins vicinaux ordinaires subventionnés par le département.

Art. 3. — Les fonds nécessaires au service des intérêts et au remboursement de l'emprunt de 46,700 fr. autorisé par l'article 1er ci-dessus et à l'exécution des engagements souscrits par le département du Nord et sanctionnés par l'article 2 précédent, seront prélevés sur le produit du nouveau fonds d'avances, dont le maximum est fixé chaque année par la loi de finances, en exécution de la loi du 10 août 1871.

Encouragements à la culture du lin et autres cultures industrielles. — Le *Journal officiel* d'hier publie la loi suivante :

Article unique. — A partir de l'exercice 1892 et pendant une durée de six ans il sera alloué aux cultivateurs de lin et de chanvre des primes dont le montant ne pourra annuellement dépasser la somme de deux millions cinq cent mille francs (2,500,000 francs) et qui seront fixées, à concurrence de ce chiffre, au prorata des superficies ensemencées.

Un règlement d'administration publique déterminera les conditions d'application de la présente loi.

Tout individu qui se sera rendu coupable d'une fraude, d'une tentative de fraude ou d'une complicité de fraude pour l'application de la présente loi, sera déchu du droit à la prime, sans préjudice de la restitution de la prime indûment perçue, et sera passible des peines portées à l'article 463 du code pénal.

L'article 463 du code pénal et la loi du 26 mars 1891 sont applicables à la présente loi

Chronique locale
ROUBAIX
Un service de pompes funèbres s. v. p.

Les deux articles que nous avons insérés dans nos derniers numéros, sur l'incident qui s'est produit il y a deux jours au Cadre-Fleuri, nous ont valu des félicitations d'un certain nombre de nos abonnés.

Plusieurs nous ont écrit pour prier nos conseillers municipaux républicains d'insister auprès de l'administration municipale pour obtenir un service de pompes funèbres.

Un de conseillers municipaux républicains qui a déjà demandé la création de ce service nous écrit la lettre suivante qu'il est intéressant de reproduire.

A propos d'un projet de l'usage général de corbillards à Roubaix

A M. le Directeur-Gérant du journal *l'Avenir de Roubaix-Tourcoing.*

Monsieur le Directeur,

Dans les numéros, hier et aujourd'hui, vous relatez dans votre journal quotidien la scène d'obsèques accidentées qui ont encore jeté une bien triste émotion dans un de nos quartiers populeux et vous y joignez heureux articles en disant que la nécessité d'un service de corbillards pour les pauvres comme pour les riches est de plus en plus urgent à Roubaix.

Je partage entièrement votre avis, aussi ai-je déjà à plusieurs reprises proposé le conseil municipal de Roubaix, mais il paraît que nos édiles préfèrent l'enterrement de la question aux enterrements sérieux.

Il y a environ un an et demi que j'ai proposé à Roubaix la création d'un service de pompes funèbres, et il m'a été répondu alors (voir page 662 du bulletin communal) que ma motion pourrait devoir être renvoyée à l'examen de la commission compétente.

Dans la séance du 20 mars suivant (1894) j'ai rappelé cette question à l'administration municipale, et cette fois là, il m'a été répondu que l'on prenait bonne note de ma demande (voir page 95).

Le mois de novembre dernier, je renouvelai de nouveau ma demande, parce que je vis que dans cette installation un premier avantage pour la dignité du culte, un allégement certain pour le clergé des paroisses éloignées, et une satisfaction indicible pour les parents qui sont témoins quelquefois de scènes déplorables.

Outre celui que vous citez, je vais vous en rappeler quelques autres aussi désagréables qui se sont passés depuis peu de temps encore.

Il arrive bien souvent, le dimanche après-midi principalement, lorsqu'il y a plusieurs enterrements à la même heure, que les pompes funèbres arrivent très difficilement en raison de leur nombre — les prêtres ne peuvent plus sortir de bonne heure, et s'en vont au cimetière *chacun chez le corps*, en décrivant parfois des zigzags dans les rues quand — ce qu'il y a de plus grave — ils ne laissent pas toutefois la bière au milieu de la chaussée au grand scandale des parents et assistants qui nous adressèrent alors quelquefois même par la voie de la presse des protestations aussi vives que justifiées.

Voilà un exemple pour les enterrements religieux.

Pour les enterrements sans prêtres cela ne se passe guère mieux. C'est ainsi que le 14 du mois d'août dernier, on portait en terre sans le secours de la religion, un ouvrier tisserand arrivé en face d'un cabaret sous l'enseigne du *Lapin blanc*, l'un des porteurs se met à dire : « Job ! un bot jane goutte, in a caud assez !... » Et lorsqu'ils furent sortis de l'église, les porteurs se mirent en route pour le cimetière à la stupéfaction des voisins et passants.

Le premier du mois de novembre dernier jour de la Toussaint, il se devait lieu les funérailles d'un pauvre cordonnier-savetier de mon voisinage, appelé Delhaye. La cérémonie était annoncée pour 9 heures à la maison mortuaire et à 2 h. 1/2 à l'église.

Comme c'était un service de 3e classe, 3e catégorie, deux porteurs sont allés chercher la civière et le drap mortuaire à l'église, et, les deux autres sont entrés au cabaret d'en face la maison du défunt en les attendant, ces deux premiers étant venus avec la sonelle civière, les sont allés rejoindre les deux autres au cabaret et se rafraîchir y le bonet ensemble — dirent-ils — et bien qu'à 2 h. 45, alors que les assistants attendaient ainsi le mort depuis près d'une heure; ils se décidèrent enfin à venir prendre le corps mort pour le porter à l'église, et lorsqu'ils eurent placé le corps au milieu de l'église, ils prirent leur drap mortuaire, vous ont cabaret pour se rafraîchir encore, et le cérémonie finie, il fallut aller les chercher au second cabaret.

Mais de ces quatre hommes, trois seulement rentrèrent aussitôt et le quatrième ne revint pas. Fatigué d'attendre, un assistant se dévoua de bonne volonté pour remplacer le déserteur; mais malheureusement celui-ci était plus haut de taille que les trois autres, ce qui fit que le cercueil ne rentrait pas dans la civière et le malheureux assistant dut aller chercher une autre civière plus longue.

Ces choses-là arrivent fréquemment en l'état actuel, et si un service de pompes funèbres était organisé comme dans certaines villes, nous n'aurions pas ces tristes spectacles.

Je ne sais comme la cérémonie s'est terminée, car j'ai dû m'absenter au sortir de l'église, mais il m'a été rapporté qu'en route, ce quatrième a dû être remplacé par un autre de moindre taille.

Actuellement, les familles qui commandent un corbillard pour les funérailles d'un de leurs membres, sont un peu exploitées, dit-on par les entrepreneurs de pompes funèbres, qui leur demandent quelquefois des prix exorbitants qu'on ne trouvant pour ainsi dire qu'obligés de leur demander de choses en train pour une unique cérémonie de ce genre, de loin en loin qui n'a un emploi hebdomadaire.

Mais lorsque ce sera une besogne de tous les jours, on pourra obtenir alors des prix plus doux, et les choses se passeront ici comme dans bien d'autres localités, à la satisfaction de tous, riches et pauvres.

En conséquence, il serait bon que l'administration municipale nous prie de nommer une commission spéciale de 5 membres, afin de lui faire un rapport circonstancié sur la question, dans une de nos plus prochaines séances.

Veuillez agréer, je vous prie, l'assurance de ma considération distinguée.

DELEPOUTE-BAYART.

Dans le Hainaut français et belge (Mons et Valenciennes) et leurs environs, dans presque toutes les localités de quelque importance, il y a un service général de pompes funèbres.

Accident de voitures. — Un camion appartenant à M. Bulteau, rue du Collège et stationnant, rue Jean-Jacquemin, passait rue du Pays, quand arrivé en face du n° 20 où une calandre appartenant à MM. Coupil, frères, emballeurs, rue du Grand-Chemin, stationnait, les chevaux du dernier prirent peur, s'emballèrent et accrochant le derrière du cam on frent tourner le cheval, et la flèche du camion allant jusqu'au volet et brisant plusieurs carreaux chez M. Lounage, conseiller municipal.

Par bonheur, aucuns des nombreuses personnes qui passaient en ce moment sur la Pays, n'a été blessée.

Mendicité. — Hier vers 11 h. 1/2 du matin, l'agent de police Lescouffe aperçut un homme demandant la charité en porte de Paris, rue Colbert. Il l'arrêta et le conduisit devant le commissaire de police du 4e arrondissement. Cet individu déclara se nommer Dedeu J.-B., âgé de 39 ans et demeurant rue de la Balance, cour Péréphat.

Eclairage de voitures. — Il paraît que le nommé Delsto Isidore, cocher de place, demeurant rue du Grand-Chemin, ne sait pas observer le règlement. Aussi s'est-il vu dressé un rapport hier soir vers 11 h. pour faute d'éclai age à sa voiture qui stationnait rue du Tilleul.

Les autorisations de Bâtir. — Voici les dernières autorisations de bâtir accordées par la mairie :

MM. G. Calleward, construction d'une maison, rue Racine Morte, au sud-ouest du n° 10 est; Delcourt-Lorthiois, une maison, rue de l'Alma; Emile Roussel, une usine, rues Brézin et du Brandebourg; Duret-Wiart, quatre maisons, rue du Moulin; J. Hequet, une maison, rues Fulton et Jean-Bart; J. Lepers, une palissade, rue de Wasquehal; Th. Dhooge, une maison, boulevard d'Armentières; Delassaux, une palissade, rue des Fossés; Hannote frères, un mur de clôture, rue Jules Dupouquoi; J. Fréin, dans une rue non dénommée; C. Roussbeck, deux maisons rue Hibrion Fénoux; Jean-Baptiste Lerox, deux maisons même rue.

Les Enfants du Nord (fanfare de cavalerie).— La Société vient de prendre son changement de local, et s'installe à la Brasserie Lemaire. Les nouvelles dispositions du local nécessitent une répétition générale ce soir, à 8 heures du soir.

L'Union roubaisienne. — Le cercle municipal d'amateurs, qui a pris naissance à la Fourmies, rue du Vieil-Abreuvoir, met à la disposition des amateurs et élèves des écoles de la ville, un nouveau local.

Les leçons seront données par les maîtres et professeurs du cercle, tous les dimanches matin, de 10 h. 1/2 à midi.

Chronique colombophile. — La troisième exposition de pigeons de l'Eclair Allé, aura lieu le 17 janvier chez M. Desfontaines, rue de Tourcoing, 127. Exposants : MM. E. Hermes, Leroy et Vanrenterghem.

Mille francs de récompense à celui qui fera découvrir l'auteur du vol d'argenterie commis chez M. Ternynck, rue de Barbieux, dans la nuit du 7 au 8 janvier.

Le voleur doit s'être coupé à la main.

Sport colombophile. — Ainsi que nous l'avons annoncé, la première exposition colombophile, organisée par la société du Nord, aura lieu le 26 courant, rue de Emile Mathon, rue de Blanchemaille. Ce sera le dimanche dernier. Les exposants, MM. J. Quint et E. Mathon, ont préparé aux nombreux amateurs qui, durant toute la journée, n'ont cessé de venir admirer leurs collections, et certainement plus d'un amateur a fait des vœux pour obtenir une collection de pigeons aussi belle, aussi parfaite, aussi bien soignée, bien placée et d'une propreté qui fait grand honneur aux propriétaires.

En somme, bonne journée pour les jeunes colombophiles où ils auront pu apprécier et recueillir des renseignements qui leur sont d'une grande valeur.

Dimanche, 26 exposition, MM. E. Masse et J. Delesalerre, seront les exposants.

THÉ CHAMBARD la meilleur des Thés Parfumés

TOURCOING

Anciens militaires non retraités, ayant 14 ans de service et plus, peuvent adresser leur note et domicile à M. Du Mesil 20, rue de l'Hôtel-de-Ville, Tourcoing, pour affaire les concernant.

L'affaire de St-Joseph-Tunnocroix. — Les journaux ont beaucoup parlé en ces derniers temps de la grave affaire de St-Joseph-Tunnocroix, près Bruxelles. On sait qu'il s'agit de nombreux agriculteurs pris quès par une nuée sensé d'ouvriers actuellement entre les mains de la justice belge.

Les patrouilles sont recherchées également. L'une d'elles, Françoise, Dorothée de Coster, âgée de 21 ans, qualifiée sur ses papiers de fille publique, a été arrêtée dans une maison de la rue Fossé, à Bruxelles. On sait qu'il s'agit de nombreux agriculteurs pris quès par une nuée sensé d'ouvriers actuellement entre les mains de la justice belge.

Les patrouilles sont recherchées également. L'une d'elles, Françoise, Dorothée de Coster, âgée de 21 ans, qualifiée sur ses papiers de fille publique, a été arrêtée dans une maison de la rue Fossé, à Bruxelles. On sait qu'il s'agit de nombreux agriculteurs pris quès par une nuée sensé d'ouvriers actuellement entre les mains de la justice belge.

Accident de travail. — M. Hector Vandeveord, 28 ans, mouleur, rue Houchard, a été victime d'un accident survenu à son travail. Il était occupé à scier une pièce de bois à une porte, lorsque, tandis qu'il actionnait sa scie de la main droite il maintenait de la gauche la pièce de bois. Le jeune homme a été blessé à